



## Réseau France OPCAREG

**Secteur(s) d'activité :** Tous les secteurs d'activité dont les entreprises non couvertes par un accord de branche adhèrent à titre volontaire à un OPCAREG ou à l'IPCO

### Contrat de professionnalisation

Jeunes de 16 à 25 ans - demandeurs d'emploi

#### A qui s'adresse-t-il ?

- aux jeunes de moins de 26 ans sans qualification professionnelle et à ceux qui veulent compléter leur formation initiale, quel qu'en soit le niveau, pour pouvoir accéder aux métiers souhaités
- aux demandeurs d'emploi, dès leur inscription à l'agence nationale pour l'emploi, lorsqu'une professionnalisation s'avère nécessaire pour favoriser leur retour à l'emploi

Pour une période de trois ans débutant le 1<sup>er</sup> octobre 2004, sont considérés comme publics prioritaires au contrat de professionnalisation:

- les personnes, notamment les jeunes de moins de 26 ans visant les formations diplômantes, et en particulier celles identifiées par les Conseils d'Administration des OPCAREG comme ayant un intérêt au plan territorial et correspondant à des besoins économiques et professionnels précis.
- les jeunes de moins de 26 ans n'ayant pas de qualification professionnelle reconnue :
  - les jeunes sortis du premier cycle de l'enseignement secondaire
  - les jeunes sortis sans diplôme de l'enseignement secondaire professionnel
  - les jeunes sortis des seconds cycles généraux et technologiques, qu'ils aient obtenu ou non leur baccalauréat
  - les jeunes ayant suivi des filières d'enseignement supérieur sans avoir obtenu de diplôme supérieur au baccalauréat (hors bac professionnel).
- les personnes en situation d'illettrisme
- toute personne n'ayant pas achevé un second cycle de l'enseignement secondaire
- les demandeurs d'emploi de plus de 26 ans
- les personnes visant une qualification dont l'objet est la préparation à la fonction de chef d'entreprise (dirigeant, adjoint de dirigeant, etc.) dans le cadre d'une reprise ou création d'entreprise.
- Les publics peu qualifiés présentant des particularités exigeant des modalités spécifiques s'agissant de l'insertion : handicapés, bénéficiaires de l'allocation de parents isolés, jeunes en grande difficulté et inscrits comme demandeurs d'emploi
- Toute personne souhaitant obtenir une qualification transversale à plusieurs métiers ou secteur professionnel dont le lien de connexité avec une qualification reconnue par une branche est établi.



**La formation professionnelle.  
Tous d'accord pour passer à l'action !**

Cette liste de qualifications comprend des diplômes, titres professionnels, autres certifications, et elle est mise à jour par la commission paritaire nationale d'application de l'accord (CPNAA)

Afin de prendre en compte des situations territoriales particulières en termes d'exclusion ou d'opportunité d'emploi, les Conseils d'Administration des OPCAREG peuvent, après avis de la COPIRE compétente, définir d'autres catégories de bénéficiaires.

### **Quelles formations ?**

Les actions de formation, comprenant les actions d'évaluation, de personnalisation, de parcours de formation, d'accompagnement externe et de formation dont bénéficie le titulaire du contrat, sont d'une durée comprise entre 15% (sans être inférieure à 150 heures) et 25% de la durée totale du contrat.

Toutefois, jusqu'au 30 septembre 2007, la durée du contrat de professionnalisation peut varier de 6 à 24 mois et la durée des actions de formation de 15 à 40 % de la durée de ce contrat, sans pouvoir être inférieure à 150 heures, pour tous les publics prioritaires ci-dessus.

### **Conditions de mise en œuvre ?**

Coût horaire moyen : 9,15€ de l'heure.

Formation du tuteur (plafond de 15 € par heure pour 40 heures maximum)

Exercice de la fonction tutoriale (230 € par mois et par bénéficiaire pour une durée maximum de 6 mois).

### **Où s'adresser ?**

**Instance Paritaire de Coordination des OPCAREG (IPCO)**

47, avenue de l'Opéra – 75002 Paris

Téléphone : 01 44 71 93 00

Fax : 01 44 71 93 09

Internet : <http://www.opcareg.org/>

Contact : [ipco@opcareg.org](mailto:ipco@opcareg.org)

La réforme de la formation professionnelle

[www.formations-pour-tous.com](http://www.formations-pour-tous.com)



 **CENTRE  
INFO**